



## E. – C.S.A.P. – NAMUR

<http://www.csapnamur.be>

**Présidents honoraires** : Mrs Jeannot DOMBRET†, Marc BEGUIN† et Michel ADANT.

**Président, Trésorier & Licences** : Patrick BODART ([csapn.bodart@skynet.be](mailto:csapn.bodart@skynet.be))

**Vice-Président** : Michaël DIVOY

**Secrétaire** : Christophe DEMARCHE ([demarchechristophe@msn.com](mailto:demarchechristophe@msn.com))

**Administrateurs :**

Christian CAREME

André DEBARSY

René DEMARTEAU

Jean-Marie GERARD

Georges GILBERT

Hugues HENROT

Jules LIEGEOIS

Pierre NEUVILLE

Quentin MACEDOINE

Jean-Claude PUISSANT

**Siège social** : Rue du Cahoti, 33 – 5330 ASSESSE

**Réunions** : 1er mardi du mois – lieu à définir.

**Compte trésorerie et licences** : IBAN BE19 0012 8056 6112 - BIC GEBABBE33

### Délégués de la C.S.A.P. Namur aux commissions A.S.A.F.

CCCS	<u>Christophe DEMARCHE</u> - André DEBARSY
CCCT	<u>Georges GILBERT</u> – Marie-Luce CATOUL – Katia LIEMANS
CCIS	<u>Jean-Claude PUISSANT</u>
C.A.S.	<u>René DEMARTEAU</u> - Christophe DEMARCHE – Eric MASSART
Commission féminine	<u>Katia LIEMANS</u> – Marie-Luce CATOUL
GT Promotion	<u>Christian CAREME</u> – Guy DEBRAS
GT Licences	<u>Patrick BODART</u> - Pierre NEUVILLE – Yves BAR
GT Auto-Cross/Kart-Cross	<u>Jules LIEGEOIS</u> – Quentin MACEDOINE
GT Course de côte	<u>Hugues HENROT</u> – Patrick BODART
GT Peloton	<u>Michaël DIVOY</u> – André DEBARSY
GT Rallye	<u>Jean-Claude PUISSANT</u> – Jules LIEGEOIS – André DEBARSY
GT Rallye-Sprint	<u>Christophe DEMARCHE</u> – Jules LIEGEOIS – André DEBARSY
GT Rallye Kart-Cross	<u>Quentin MACEDOINE</u> – Jules LIEGEOIS
GT Vintage	<u>Philippe DOHY</u> – Jacques FIEVEZ
GT Slalom	<u>André DEBARSY</u>
GT Calendrier	<u>Christophe DEMARCHE</u>

.....= Responsable de la Commission CSAPN

### Associations affiliées

**Na03. Ecurie Bayard** N° Entreprise : 409.339.703 - [www.ecurie-bayard.be](http://www.ecurie-bayard.be)

**Président** : Hugues HENROT – [heh@belgacom.net](mailto:heh@belgacom.net)

Rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON - ☎ 083/21 42 50 - 📞 0475/39 63 49

**Secrétaire** : Pierre Misson – [missionpierre@hotmail.com](mailto:missionpierre@hotmail.com)

Rue du Cahoti, 23 à 5330ASSESSE - 📞 0477/39.06.82

**Na14. Automobile Club Namur**- N° Entreprise : 433.490.624 - [www.automobileclubnamur.be](http://www.automobileclubnamur.be)

**Président** : Etienne LERSON - [e.lerson@ac-namur.be](mailto:e.lerson@ac-namur.be) - 📞 0493/26.72.59

**Secrétaire** : Paulette GRENSON - [secretariat@ac-namur.be](mailto:secretariat@ac-namur.be)

**Contacts** : Adresse du local - Av. du Château de Beez, 46 à 5000 NAMUR - ☎ 081/30 85 06

**Na19. Namur Racing Club**- N° Entreprise : 447.410.520 – [www.facebook.com/namur-racing-club](http://www.facebook.com/namur-racing-club)

**Siège social** : **rue du Chesselet, 38 à 5060 TAMINES**

**Président** : Georges GILBERT- ☎ 071/87 88 92 - 📞 0475/92 64 27

**Rue Philippebourg, 7 à 6222 BRYE**

**Secrétaire** : Katia LIEMANS – [namurracingclub@hotmail.com](mailto:namurracingclub@hotmail.com) - 📞 GSM 0478/49 34 72

Rue Paul Pastur, 30 à 6224 WANFERCEE-BAULET

**Na 20. Inter Rallye Sécurité Namur (I.R.S.N.)** - N° Entreprise : 446.635.609

Président : René DEMARTEAU - ☎ 081/30 66 97 - 📞 0498/37 69 52 - ✉ [rdnamur@gmail.com](mailto:rdnamur@gmail.com)

Rue Verte, 25 à 5100 JAMBES

Secrétaire : Geneviève GILSON, Rue Verte, 25, 5100 JAMBES (Siège social).

**Na24. Ecurie N.E.W. Racing** - N° Entreprise : 456.902.959 - [www.facebook.com/ecurienewracing/](http://www.facebook.com/ecurienewracing/) -

(✉ [ecurie-newracing@tvcablenet.be](mailto:ecurie-newracing@tvcablenet.be))

Président : Pierre NEUVILLE - [pierre-neuville@tvcablenet.be](mailto:pierre-neuville@tvcablenet.be)

Rue des Cognassiers, 23 à 5020 VEDRIN - ☎ 081/20 13 69 - 📞 0475/44 08 16

Secrétaire : Jean-Louis MOLITOR - ✉ [jl.molitor@skynet.be](mailto:jl.molitor@skynet.be)

Rue du Sartia, 178 à 5070 SART-EUSTACHE - 📞 0472/37 42 90

**Na25. Motor Club Eau Blanche Eau Noire (M.C.E.B.E.N.)** - N° Entreprise : 408.447.697 - [www.mceben.be](http://www.mceben.be)

Président : Charles THERASSE

Les Arsillières, 38 à 6590 MOMIGNIES - ☎ (P) 060/51 15 38

Secrétaire : Philippe DOHY - ✉ [philippedohy@yahoo.fr](mailto:philippedohy@yahoo.fr)

Avenue des Sports, 10A à 6460 CHIMAY - ☎ 060/21 29 70 - 📞 0471/75 90 44

**Na31. Promo Racing** - N° Entreprise : 444.284.447 - [www.promoracing.be](http://www.promoracing.be)

Président : Michaël DIVOY - ✉ [carrosseriedivoy@skynet.be](mailto:carrosseriedivoy@skynet.be)

Rue Albert Marchal, 70 à 5575 GEDINNE - ☎ 061/58 90 18 - 📞 0476/22 06 21

Secrétaire : Adrien NAISSE - ✉ [info@promoracing.be](mailto:info@promoracing.be)

Rue de la Lorraine, 16 à 5575 VENCIMONT - 📞 0478/68.49.49

**Na34. C.C.B.D. Sécurité Dinant** - N° Entreprise : 420.350.884 - [www.ccbd-securite.be](http://www.ccbd-securite.be)

Président : Fabrice BERTIN - ✉ [ccbd-securite-dinant@outlook.com](mailto:ccbd-securite-dinant@outlook.com)

Rue du Grand Pré, 26 boîte 4 à 5500 DINANT - 📞 0477/04 58 55

Secrétaire : Fabrice BERTIN - ✉ [ccbd-securite-dinant@outlook.com](mailto:ccbd-securite-dinant@outlook.com) - 📞 0477/04 58 55

**Na37. Ecurie du Condroz Namurois (E.C.N.)** - N° Entreprise : 597.826.539 - [www.facebook.com/ecnasbl/](http://www.facebook.com/ecnasbl/)

Siège social : rue du Cahoti, 33 à 5330 ASSESSE

Président : Christophe DEMARCHE - ✉ [demarchechristophe@msn.com](mailto:demarchechristophe@msn.com)

Rue Bois Saint Paul, 27 à 5362 ACHET - 📞 0474/63 09 75

Secrétaire : Geneviève DEMARCHE

Rue du Puits-St-Martin, 22 à 5330 ASSESSE - ☎ (voir Président)

**Na38. Commissaires de Pistes – Province de Namur (C.P.P.N.)** - N° Entreprise : 477.706.984

Président : Michel TROOST-DEBLANDRE - ✉ [mich0165@hotmail.fr](mailto:mich0165@hotmail.fr)

Chaussée de Dinant, 772, 5100 WEPION - 📞 0493/54.07.70

**Na39. Royal Racing Car Mosan** - N° Entreprise : 409.464.417

Président : Dany LISSENS - ✉ [cridalissens@gmail.com](mailto:cridalissens@gmail.com)

Rue Pré des Dames, 85 à 5300 ANDENE - 📞 0495/90 04 15

Secrétaire : Jean-Pierre DAMOISEAUX - ✉ [racing.car.mosan@skynet.be](mailto:racing.car.mosan@skynet.be)

Chéede Tirlémont, 211 à 4520 VINALMONT - ☎ 085/21 13 62 - 📞 0473/34 58 43

**Na40. B.R.X. Racing Team** - N° Entreprise : 737.556.128

Président : Louis MODAVE - ✉ [modavelouis@yahoo.fr](mailto:modavelouis@yahoo.fr) - [b.r.x.racing.team@hotmail.com](mailto:b.r.x.racing.team@hotmail.com)

Rue de Champion, 20 à 5363 EMPTINNE - 📞 0475/54 .42.31

Secrétaire : Christophe MODAVE - ✉ [modavechristophe@hotmail.fr](mailto:modavechristophe@hotmail.fr)

Rue de Flostoy, 20 à 5364 SCHAALIN - 📞 0470/447320

**Na41. Team Belgium Motor Sport (T.B.M.S.)** - N° Entreprise : 739.671.223

Siège social : rue Castagne, 40 à 5537 ANHEE - ✉ [t.b.m.s@hotmail.com](mailto:t.b.m.s@hotmail.com)

Président : Etienne BYNS

Drève des Cent Soucis, 2 à 5537 ANHEE - 📞 0472/03 42 37

**Na42. Les Fous Du Volant Racing Team (L.F.D.V.R.T.)** - N° Entreprise : 736.391.831

Président : Marie BRONDELET

Rue Bel-Air, 1 à 5561 CELLES (Houyet)

Secrétaire : Eric DIDION - ✉ [didion.eric@gmail.com](mailto:didion.eric@gmail.com)

Rue Saint-Hadelin, 28 à 5561 CELLES (Houyet)

**Na44. Kronos Racing** - N° Entreprise : 782.334.989 – [ww.kronosracing.com/ecurie/index](http://ww.kronosracing.com/ecurie/index)

Siège social : Rue des Pieds d'Alouette, 37 à 5100 NANNINE - ✉ [club@kronosracing.be](mailto:club@kronosracing.be) - 📞 GSM 0494/51 70 88

Président : Marc Van DALEN

**Extraits du Règlement d'ordre intérieur.**

**Art IV. - Clubs reconnus**

**1 - Conditions relatives à la reconnaissance.**

Pour être reconnu par la C.S.A.P.N., chaque club doit satisfaire aux conditions des statuts et du présent règlement d'ordre intérieur et désigner annuellement par écrit son représentant dûment mandaté auprès de l'assemblée générale. Il acquittera sa cotisation au plus tard pour le 30 septembre de l'année précédente, au compte de la C.S.A.P. Namur.

**2 - Procédure de reconnaissance.**

La demande de reconnaissance, accompagnée des statuts, sera adressée au conseil d'administration qui la présentera, accompagnée d'un avis consultatif, à l'assemblée générale. Cette dernière statuera sur base d'un vote secret à la majorité simple.

Au niveau administratif (droit de vote, présentation de candidats, etc.), la reconnaissance sera effective dès son acceptation par l'assemblée générale, tandis qu'au niveau sportif (organisation d'épreuves, délivrance de licences, etc.), elle ne prendra cours qu'au premier janvier qui suit son acceptation.

Dans le cas où une demande spécifique émane du club, le conseil d'administration peut accorder une reconnaissance provisoire au niveau sportif dans l'attente de l'assemblée générale. Cette reconnaissance peut toutefois ne pas être confirmée par l'assemblée générale qui mettra immédiatement un terme à la reconnaissance dudit club sans remboursement des cotisations versées.

La cotisation annuelle (par année civile) sera exigible dès la reconnaissance (éventuellement provisoire) du club au niveau sportif. La reconnaissance est reconduite tacitement d'année en année à tous les clubs respectant les conditions reprises à l'article 1 ci-dessus.

**Art V. - Calendrier.**

Seuls les clubs reconnus et en ordre de cotisation sont qualifiés pour introduire une demande d'organisation au calendrier provincial. Les demandes d'inscription devront être introduites par écrit, au plus tard le 15 septembre (10 septembre pour les épreuves du championnat de la Communauté Française) de l'année précédente et être enregistrées avec les droits de calendrier y afférents. En cas de défaut de paiement des droits de calendrier, les demandes d'inscription ne seront pas retenues.

Afin d'éviter la concurrence entre ses épreuves, la C.S.A.P.N. a décidé que, pendant un même week-end, il n'y aura plus qu'une seule épreuve organisée par une entité namuroise, et ce quelles que soient les disciplines. En cas de litiges, la C.S.A.P.N. tranchera en tenant compte de l'ancienneté des épreuves et de leurs dates.

Toute modification du calendrier en cours d'année sera passible d'une augmentation du droit de calendrier (voir règlement A.S.A.F.).

Afin d'éviter l'inscription intempestive d'épreuves vouées à une annulation quasi certaine, le Bureau de la C.S.A.P.N. pourra exiger le versement d'une caution pour l'inscription d'épreuves jugées incertaines (\*). Le montant de cette caution sera de maximum 250 €.

- (\*) Seront jugées incertaines :
  - Les épreuves dont la dernière inscription a dû être annulée.
  - Les nouvelles épreuves (à l'exception des épreuves inscrites par des clubs ayant organisé la totalité de leurs organisations au cours des deux dernières saisons).
  - Les épreuves jugées comme telles par le C.A. de la C.S.A.P.N.

La(les) caution(s) ainsi versée(s) sera(seront) portée(s) en garantie de toutes les inscriptions du club et ne seront remboursée(s) que lorsque le nombre de caution(s) déposée(s) sera inférieur au nombre d'épreuve(s) restant à organiser par le club.

Les cautions conservées par la C.S.A.P. Namur seront versées par moitié à la dotation de la discipline concernée par l'annulation et par moitié à la partie "Solde C.S.A.P.N" des dotations.

Tous les cas soumis à ces conditions seront analysés par le Bureau de la C.S.A.P.N.

**Art VI. - Reliquat.**

Pour chaque voiture qualifiée au départ d'une épreuve, une redevance sera due par l'organisateur. Le paiement de ce reliquat est applicable à toutes les disciplines.

**Art VII. - Redevances.**

- Cotisation annuelle (droit de reconnaissance) :
  - 125 € pour les Clubs & Ecuries ;
  - 75 € pour les clubs de sécurité (pas d'organisations, ni de licences pilotes).
- Inscription d'une épreuve au calendrier :
  - Gratuite pour les clubs reconnus par la C.S.A.P. Namur
  - 50 € pour les clubs reconnus par une autre C.S.A.P.

- Reliquat : 1,50 € par voiture diminué d'une prime d'organisation de 50 € maximum.
- Modification du calendrier en cours d'année :
  - Nouvelle épreuve : 25 € - Annulation : 50 €
  - Changement de date : 25 € pour tout changement signifié (par écrit) moins de 3 mois avant la date prévue initialement.
- Echéances : Toutes les factures émises pour ces redevances sont payables dans les quinze jours de leur émission ; passé ce délai, un rappel sera envoyé. A défaut de paiement à l'échéance de ce rappel, une amende de 50 € sera appliquée sans préjudice d'autres sanctions prises par le bureau de la C.S.A.P. Namur (Retrait du championnat, non-délivrance de licences...).

#### **Art VIII. - Règlements.**

Pour toutes les épreuves (Championnat FWB, Championnat de la CSAPN ou épreuves hors championnats), ils doivent d'abord être approuvés par le responsable namurois de la discipline avant d'être soumis à l'approbation du responsable ASAF.

Le club qui serait redevable d'une cotisation ou d'une amende envers sa CSAP ne pourra prétendre inscrire une épreuve au calendrier.

#### **Art IX. - Assurances.**

Les organisateurs sont dans l'obligation de souscrire au contrat global de l'A.S.A.F. (R.C. circulation/ R.C. organisation / « Bénévoles » / « Rachat de Franchise » / Protection Juridique).

#### **Art X - Désignations des Officiels aux épreuves.**

Afin d'être qualifié pour occuper un poste de Directeur de Course, de Directeur de Sécurité ou de Relation Concurrents, il faudra avoir exercé au cours des deux années précédentes une des fonctions suivantes lors d'épreuves régionales, nationales ou internationales et avoir réussi avec fruit un examen établi par la C.S.A.P.N. :

- Pour les Directeurs de Course :
  - \* Avoir été Directeur de Course, ou Directeur de Course adjoint, ou Directeur de Sécurité.
- Pour les Directeurs de Sécurité :
  - \* Avoir été Directeur de Course ou adjoint, ou Directeur de Sécurité ou adjoint.
- Pour les Relations Concurrents :
  - \* Avoir été Directeur de Course ou adjoint, ou Directeur de Sécurité ou adjoint, ou Relation Concurrents ou Adjoint d'un Relation Concurrents qualifié.

Seule une dérogation accordée par le Bureau de la C.S.A.P.N. pourra aller à l'encontre de ces dispositions. A tous moments, le bureau de la C.S.A.P.N. peut retirer l'accréditation sans devoir justifier sa décision.

Afin de pouvoir passer l'examen établi par la C.S.A.P.N., le candidat devra, par l'intermédiaire de son club d'appartenance, faire la demande d'un examen au secrétariat de la C.S.A.P.N. au moins 3 mois avant l'épreuve à laquelle il compte officier. Si le candidat échoue à cet examen, il devra refaire 2 fois la fonction d'adjoint avant de pouvoir représenter l'examen. Cependant, un seul examen est autorisé par candidat par an. Pour conserver ses accréditations, chaque officiel doit officier au minimum une fois dans une épreuve sur 2 années quel que soit la fonction exercée.

#### **Art XI - Droits et devoirs des Officiels.**

La C.S.A.P. Namur mandate ses officiels (Administrateurs, Commissaires Sportifs, Contrôleurs Techniques et Inspecteurs de Sécurité) afin de la représenter sur toutes les épreuves où ils sont présents. Ils auront en charge d'aider et, le cas échéant, de défendre les pilotes namurois devant tout problème survenant au cours de l'épreuve, tout en veillant à ce que leurs interventions ne soient pas source de nouveaux problèmes. Ils s'attacheront en priorité au respect des règlements en vigueur.

La C.S.A.P. Namur prendra en charge le prix de la licence des officiels membres des commissions d'exécution, pour autant que ceux-ci présentent à un minimum de trois épreuves par année.

**CHAMPIONNATS C.S.A.P. NAMUR – 2022.**

- A) Sauf spécifications contraires, les règlements sportifs, techniques et particuliers régissant les championnats de la Communauté Française sont d'application.
- B) Les barèmes renseignés à l'article 10.1 du Règlement Sportif Général ASAF ne sont pas d'application pour les championnats provinciaux namurois où un barème spécifique est utilisé. Le décompte est précisé ci-dessous pour chaque discipline et sera adapté si besoin est lors des modifications de calendrier.
- C) Pour les disciplines non reprises ci-dessous, notamment le slalom, le Karting, l'auto-cross et le Kart-cross, un championnat sera établi sur base des épreuves reprises aux championnats de la Fédération Wallonie Bruxelles des disciplines correspondantes en attribuant un coefficient 2 aux épreuves organisées par un club namurois. Le décompte des épreuves pour ces championnats se fera conformément au règlement A.S.A.F. de chaque discipline.

**COURSES DE COTE & SPRINTS - Jean-Claude PUISSANT (0479/84.49.71)****5 Epreuves - 4 Classements retenus - 3 Résultats minimum.**

05 juin 2022	Principauté de Chimay	M.C.E.B.E.N.	Na 25	F.W.B.
19 juin 2022	Alle/Semois	Promo Racing	Na 31	F.W.B.
17 juillet 2022	La Cambuse	Robel Car Trophy	Lx 27	F.W.B.
11 septembre 2022	Houyet	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
18 septembre 2022	Sainte-Cécile	C.M.P.Chiny	Lx 25	F.W.B.

**Trophée Bernard Gosset.**

Chaque année, lors de la remise des prix de la C.S.A.P. Namur, le trophée Bernard Gosset sera attribué au plus jeune pilote classé au Championnat namurois des courses de côte.

**RALLYES – Jean-Claude PUISSANT (0479/84.49.71)****5 Epreuves - 4 Classements retenus - 2 Résultats minimum.**

26-27 mars 2022	Ardennes	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
25-26 juin 2022	Mémorial Gadisseur	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.
20-21 août 2022	La Famenne	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
03-04 septembre 2022	La Semois	Promo Racing	Na 31	F.W.B.
15-16 octobre 2022	Mettet	Namur Racing Club	Na 19	F.W.B.

**RALLYES-SPRINTS – Christophe DEMARCHE (0474/63.09.75)****6 Epreuves - 5 Classements retenus – 3 Résultats minimum.**

19-20 mars 2022	Soutenons Clémence	Responsable A.C.	Ht 54	F.W.B.
25-26 mai 2022	Hailot	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
02-03 juillet 2022	Achêne	Ecurie Bayard	Na 03	F.W.B.
09-10 juillet 2022	Bercheux	M.C. Haute Sûre	Lx26	F.W.B.
06-07 août 2022	Condruzien	A.C. Namur	Na 14	F.W.B.
24-25 septembre 2022	Trèfle	Responsable A.C.	Ht 54	F.W.B.

## Liste des "OFFICIELS" de la C.S.A.P. NAMUR

NOM	D.C.	D.S.	R.C.	E.C.	N° Club	NOM	D.C.	D.S.	R.C.	E.C.	N° Club
Adant Michel	x	x	x	x	Na 24	Gosset Gérard	x	x	x		Na 03
Anciaux Monique			x		Na 05	Grégoire Thierry	x	x			Na 31
Bachelard Murielle			x		Na 25	Guérin Jean-Michel		x			Na 25
Bar Yves	x	x	x	x	Na 19	HenrotHugues	x	x	x	x	Na 03
Barthélemy José		x			Na 31	Hottias David		x		x	Na 14
Beaume Lionel		x		x	Na 14	Jacquemart Julien	x	x	x	x	Na 14
Beaume Richard	x	x		x	Na 14	Kesch Jacques	x	x		x	Na 20
Belot Christian	x	x	x		Na 14	Lelièvre Philippe		x		x	Na 20
Blasutig Léon		x	x	x	Na 03	Lemince Pascal	x	x		x	Na 19
Bodart Patrick	x	x	x	x	Na 24	Lerson Etienne	x	x	x	x	Na 14
Carême Christian	x	x	x	x	Na	Lerson Luc	x	x		x	Na 14
Ceulemans Christophe	x	x	x	x	Na 03	Liegeois Jules	x	x	x	x	Na 14
CigliaJoackim	x	x	x	x	Na 14	LiemansKatia	x	x	x		Na 19
Collette André	x	x	x		Na 05	Lorent Isabelle			x		Na 19
CrepinMartial		x			Na 14	Macédoine Quentin			x		Na 37
Cunin Eric		x			Na 31	Manes Sébastien	x	x	x	x	Na 14
Debarsy André	x	x	x	x	Na 26	Martin Mickaël		x			Na 14
Demarche Christophe	x	x	x	x	Na 37	Massart Eric		x		x	Na 20
Demarteau René	x	x	x	x	Na 20	Modave Louis			x	x	Na 40
DemarteauRenéJnr		x		x	Na 20	Mottiaux Christian	x	x			Na 31
Demarteau Michaël		x		x	Na 20	Mottiaux Stéphane	x	x			Na 31
DemontéLoic		x	x	x	Na 14	Pirson Eric	x	x		x	Na 14
Demonté Olivier	x	x	x	x	Na 14	Plomteux Vincent	x	x		x	Na 14
Demonté Philippe	x	x	x	x	Na 14	Prévot Martine			x		Na 19
Denis Jean-Marie	x	x			Na 25	Puissant Jean-Claude	x	x	x	x	Na 19
Derenne Didier	x	x		x	Na 19	Remy Serge		x	x		Na 03
Didion Eric	x	x	x	x	Na 42	Rolin Thierry		x	x		Na 31
Divoy Michaël	x	x			Na 31	Roquet Michel	x	x	x		Na 19
Dohy André	x	x	x	x	Na 25	Rouard Claude	x	x		x	Na 19
Dohy Philippe	x	x	x	x	Na 25	Savary Remy			x		Na 25
Dumont Julien				x	Na 14	Soussigne Marc	x	x	x	x	Na 25
Frère Julien	x	x	x		Na 14	Swirio Kevin		x			Na 14
Garnier Eric	x	x	x	x	Na 03	Tilquin Damien			x		Na 25
Gaspard Jacques		x		x	Na 20	Trépagne Luc		x	x		Na 25
Gérard Jean-Marie		x			Na 03	VillevalMarylène			x		Na 19
Gilsoul Jean-Gabriel		x		x	Na 14	Wautot Cédric	x	x	x	x	Na 03